



Commission Nationale de Suivi du régime de Prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat du 28 juin 2012

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél : 0153737440 – prevoyance@eep-branche.org

Aux organismes assureurs

Paris, le 24 novembre 2020

Objet : prévoyance « enseignants » / contribution des établissements pour 2021

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les assureurs ont arrêté le compte de résultat de l'exercice 2019 du régime *EEP Prévoyance « enseignants »*.

Depuis 2014 la CNSP pilote finement le régime au regard non seulement de la sinistralité du régime mais également des modifications législatives et réglementaires (nouvelles tables actuarielles, augmentation du taux de la CSG/CRDS, modification de la réglementation du régime des retraites) et de la nécessaire résorption des réserves accumulées.

Rappelons que la convention relative au régime *EEP Prévoyance « enseignants »* du 28 juin 2012, fixe la contribution établissement à 1,05%. Compte tenu de la sinistralité observée, les projections réalisées font penser que le taux d'équilibre pourrait dans les années à venir se situer au taux contractuel.

Dans l'attente et pour l'année **2021**, la **contribution établissement sera de 0,9%**. Elle était de 0,85% en 2020. Le taux d'appel 2021 a été arrêté conformément à l'article 5.3 de la convention relative au régime de prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat du 28 juin 2012, sur proposition de l'actuaire conseil du régime et d'un actuaire expert tiers ayant procédé à une contre-expertise sur mandat des partenaires sociaux.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2021 : ENSEIGNANTS			Cotisations Appelées
Garantie	Contribution Etablissement	Prélèvement Participant	
Décès et IAD	0,380%		0,380%
Incapacité		0,113%	0,113%
Invalidité	0,520%		0,520%
CSG/CRDS		0,087%	0,087%
TOTAL	0,900%	0,200%	1,100%

Francis Castelain
Snec-Cftc
Président de la CNSP

F. CASTELAIN

Jean-Louis Baudier
Collège des établissements financeurs
Vice-président de la CNSP